

Les présentes lignes directrices indiquent comment exercer une option de garantie d'assurabilité en vertu d'une police d'assurance vie. Cette option permet au titulaire de police de souscrire une assurance vie additionnelle sur la tête de l'assuré, sans avoir à fournir de preuve d'assurabilité.

Les sujets suivants sont traités dans le présent document :

- Avis au titulaire de police
- Nouvelle police ou ajout
- Exposé-client et combinaisons disponibles
- Comment exercer l'option de garantie d'assurabilité (GA)
- Règlement de la prime
- Soumission de la documentation à la Standard Life
- Confirmation

Avis au titulaire de police

- Avant chaque date (âge) à laquelle une option de GA peut être exercée, la Standard Life enverra une lettre au titulaire de police pour l'informer de cette date et de l'assurance (capital assuré) pouvant être souscrite.
- La lettre est envoyée au titulaire de police 30 jours avant la date de l'option.

Cette option doit être exercée dans les 31 jours précédant ou suivant la date de l'option. Si les documents requis pour exercer l'option ne sont pas soumis à la Standard Life dans le délai prescrit, l'option pourrait être frappée de déchéance.

Exemple

- La date de l'option de garantie d'assurabilité est le 31 juillet.
 - Le titulaire de police doit exercer l'option entre le 1^{er} juillet et le 31 août.
- Option mariage – Cette option est offerte dans les 90 jours suivant la date de mariage de l'assuré. Une preuve de mariage satisfaisante est requise pour exercer l'option. Celle-ci ne peut être exercée qu'une seule fois.
 - Option enfants – Cette option peut être exercée dans les 90 jours suivant la naissance ou l'adoption légale de chaque enfant de l'assuré sous réserve de la soumission d'une preuve satisfaisante de la naissance ou de l'adoption.
 - La police du client décrit chacune des options dans la section des dispositions de la garantie d'assurabilité.

Nouvelle police ou ajout

- Dans la plupart des cas, lorsqu'une option de garantie d'assurabilité est exercée, une nouvelle police est établie.
- Un ajout peut également être demandé pour augmenter le capital assuré en vertu d'une police Perspecta existante. Une fois la garantie d'assurabilité exercée, un avenant est établi pour faire état de la majoration du capital assuré en vertu de la police Perspecta.

Exemple

- Le client est titulaire d'une police Perspecta prévoyant un capital assuré de 100 000 \$.
- Le client exerce une option de garantie d'assurabilité pour 50 000 \$ et augmente le capital assuré en vertu de la police Perspecta.
- Un avenant est établi pour faire état de la majoration du capital assuré de 50 000 \$ en vertu de la police Perspecta.
- Le capital assuré total en vertu de la police Perspecta est de 150 000 \$.

Exposé-client et combinaisons disponibles

- Vous pouvez obtenir des exposés-clients au moyen du logiciel **AccumulAction** ou auprès de votre bureau de vente.
- Les combinaisons d'assurance vie offertes sont les suivantes :

Combinaison	Capital assuré en vertu de l'option
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vie entière 100 	24 999 \$ et moins (voir la note)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vie entière 100 ▪ Assurance vie entière à primes temporaires payable jusqu'à 65 ans ou 75 ans ▪ Assurance vie entière à primes temporaires payable pendant 20, 25 ou 30 ans 	25 000 \$ et plus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Perspecta 	50 000 \$ et plus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurance temporaire de 10 ans ou 20 ans 	100 000 \$ et plus

Attention

- Utilisez le mode détaillé du système **AccumulAction** pour produire un exposé.
- Sous l'onglet **Protection et avenants**, sélectionnez **Conv. d'ass. indiv. (jusqu'à 24 999 \$)** dans la liste déroulante **Produit**.
- Entrez le montant de l'option dans le champ **Capital assuré**.

Exposé-client (suite)

- Un exposé-client, **portant la signature du client et du producteur**, doit être soumis pour souscrire une **police Perspecta** ou une **police d'assurance vie entière**.
- Dans le cas d'une police **Perspecta**, soumettez seulement la page de signature de l'exposé-client.
- Dans le cas d'une **police d'assurance vie entière**, soumettez l'exposé-client au complet.
- **Ajout à Perspecta** – Pour connaître l'augmentation de la prime pure, communiquez avec :

Services d'assurances vie

Courriel : LIS-After-Sales@standardlife.ca

Télécopieur : 514-499-0255 ou 1-888-533-3330

Comment exercer l'option de garantie d'assurabilité (GA)

- Remplissez le formulaire [Demande de modification](#) (PC F2638).
- Remplissez la partie supérieure du formulaire ainsi que les sections 1, 2B, 2C, 3, 4 et 7. Utilisez la section 6 pour fournir des renseignements additionnels.
Exemple : Dans le cas d'un ajout, fournissez le numéro de la police Perspecta dont le capital assuré sera majoré.
- Pour les directives sur la façon de remplir le formulaire et pour les exigences relatives à la signature, consultez la marche à suivre pour remplir une [Demande de modification](#).
- **Changement de titulaire** – La Demande de modification ne peut pas être utilisée pour demander un changement du titre de propriété. Pour un changement de titulaire de police, il faut remplir la [Demande de service par le client](#) (formulaire F2188) et consulter [Cession de police et désignation d'un titulaire subrogé](#).
- **Changement de bénéficiaire** – Le bénéficiaire en vertu de la nouvelle police ou d'un ajout à une police existante sera le même que celui désigné en vertu de la police assortie d'une garantie d'assurabilité. Pour un changement de bénéficiaire, il faut remplir la [Demande de service par le client](#) (formulaire PC F2188) et consulter [Modification de bénéficiaire et désignation de fiduciaire](#).

Règlement de la prime

- Pour le règlement de la prime initiale, joindre le chèque du client à la Demande de modification -- voir la section [Soumission de la documentation à la Standard Life](#).
- Pour de plus amples renseignements sur les modes de paiement acceptés par la Standard Life, voir [Mode de règlement des primes et frais](#).

Soumission de la documentation à la Standard Life

- Envoyez à la Standard Life le formulaire Demande de modification dûment remplie et signé, l'exposé-client dans le cas d'une police **Perspecta** ou d'une police d'assurance **vie entière**, le chèque du client couvrant le règlement de la prime initiale ainsi que toute pièce justificative requise (preuve de mariage ou preuve de naissance ou d'adoption).
- Pour les adresses postales et les adresses aux fins d'envoi par service de messagerie, voir :

[Soumission de la documentation](#)

Confirmation

- Une nouvelle police sera établie dans le cas d'une nouvelle combinaison.
- Pour une majoration du capital assuré en vertu d'une police Perspecta existante, un avenant est produit et envoyé au titulaire de police.